# DEMANDE individuelleD’AUTORISATION D’ABSENCE

# CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom : ……………………………………………………………………………………………………

Grade et Fonction : ………………………………………………………………………………………………..

Établissement : ……………………………………………………………………………………………………..

À Madame la Rectrice,

Sous couvert de M (1) …………………………………………………………………………………………….

[date](2)……………………………………………………………………………………………………………..

Conformément aux dispositions (3)

* de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
* de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l’attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j’ai l’honneur de solliciter un congé (4)

du..................................................................................................................................................................

au .................................................................................................................................................................

pour participer à un stage de formation syndicale.

**Ce stage se déroulera au siège du SNES-FSU, ZAC de Rivière Roche, Bât F5 à Fort de France.**

Il est organisé par la section académique du SNES-FSU sous l’égide de l’I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A...................................................... Le..................................................... 2017

Signature

*(1) Nom et qualité du chef d’établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique*

*(2) A déposer auprès du chef d’établissement au moins 30 jours avant le début du stage.*

*(3) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)*

*(4) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d’autorisation d’absence. De même, pour un stage d’une journée, ne marquer que les demi-journées donnant lieu à la demande.*